



Syndicat national

Pénitentiaire des

Surveillants et Surveillants Brigadiers



**Le S.P.S, syndicat représentatif ,100 % Surveillant
reçu par la Ministre de la Justice, Nicole BELLOUBET.**

Jeudi 10 janvier 2019 à 16h30, une délégation nationale de 4 militants du SPS à la tête de laquelle se trouvait notre Secrétaire Général Jérôme MASSIP, a été reçue par la Ministre de la Justice, Madame Nicole BELLOUBET.

Notre syndicat a dans un premier temps affirmé son engagement et son combat au profit des intérêts exclusifs des Surveillant(e)s pénitentiaires.

Le SPS a exposé succinctement et solennellement la situation dramatique des établissements, de leur fonctionnement et bien évidemment la souffrance des Surveillant(e)s dont les conditions de travail tant morales que matérielles sont souvent déplorables.

Rien n'a changé depuis les événements de janvier 2018, bien au contraire.... !

Le moral des Surveillant(e)s était déjà au plus bas... Les sanctions pécuniaires et disciplinaires que nous estimons abusives ont aggravé la rancœur !

Les Surveillants ont un besoin incommensurable de reconnaissance...

Il y a bien longtemps que le métier de Surveillant(e) ne se cantonne plus à ouvrir et fermer des portes.

Plus que jamais, il est nécessaire et primordial de consacrer une réforme statutaire ambitieuse visant à s'adapter efficacement à l'évolution des missions, et à reconnaître les Surveillant(e)s Pénitentiaires comme une véritable Force de Sécurité Intérieure.

La délégation SPS a explicité ses principales revendications à l'appui d'un dossier bien ficelé dont :

- La classification de notre profession dans un emploi de niveau Cat.B
- La fusion des grades de Surveillants et Surveillants Brigadiers
- L'habilitation d'Agent de Police Judiciaire pour tous les Surveillant(e)s titulaires
- Le changement de dénomination de Surveillant pénitentiaire en Policier pénitentiaire

Aussi, le SPS a remis sur la table le décret 2006-441 du 14 avril 2006 qui a été modifié en catimini en le 27 décembre 2013. Celui-ci permettait de recruter des personnels qui étaient "auparavant" fonctionnaires, policiers, militaires en les attirants par une reprise d'une partie de leur ancienneté...

Cela pourrait être judicieux dans le cadre de la réforme simplifiée afférente à la reconversion des militaires et anciens militaires dans la fonction publique civile conformément à l'Ordonnance n° 2019-2 du 4 janvier 2019.

.../...

Il a été demandé à Mme la Ministre des réponses aux deux courriers du SPS relatifs à la différence de traitement entre volontaires de la réserve civile Pénitentiaire et volontaires de la réserve civile de la Police Nationale.

En fin d'audience, la Ministre de la Justice s'est dite très claire, elle n'a pas fermé la porte à nos revendications (ni à celles des autres OS) qui ont pour objectif premier de tenter de sortir de ce carcan une profession malade qui rend malade...

La Ministre s'est engagée à donner des réponses aux organisations syndicales d'ici la fin du mois...

Le SPS a enfin remis à la Ministre un dossier de revendications issues de sa réflexion sur la valorisation et la considération dues aux Surveillants Pénitentiaires en rapport à l'évolution de leurs missions. **[Dossier en annexe ou consultable sur le site internet du SPS.](#)**

Cette audience, dont le SPS espère qu'elle marquera un grand tournant dans l'histoire pénitentiaire, a permis au Ministre, son directeur de cabinet et son conseiller, de comprendre toutes les valeurs portées par notre organisation syndicale.

Les Surveillant(e)s attendent maintenant du concret et une vraie reconnaissance.

Les temps changent et la "penit" doit changer en profondeur...

Le 11 janvier 2019,

le Bureau Central National

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr/>

E-Mail : spsnongrades@hotmail.com